

Initiatives récentes des comités siégeant à Bâle et du Forum sur la stabilité financière

Le deuxième trimestre 2005 a été marqué par plusieurs initiatives des comités siégeant à Bâle et du FSF (tableau 1). Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a fait état de nouvelles avancées dans la mise en œuvre de Bâle II, tandis que le FSF tenait sa première réunion régionale africaine et organisait une table ronde sur l'application des normes et codes internationaux.

Comité de Bâle sur le contrôle bancaire

Le CBCB se réunit avec un groupe élargi de superviseurs

En juillet, le CBCB s'est réuni avec le Groupe de liaison sur les Principes fondamentaux, groupe de travail du Comité qui inclut les superviseurs bancaires de seize pays non membres, le FMI et la Banque mondiale. Dans le cadre du dialogue engagé avec l'ensemble de la communauté prudentielle, les aspects suivants ont été abordés : mise à jour des Principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace, application de Bâle II, gouvernance d'entreprise et questions relevant de comptabilité et d'audit. Au moment de la réunion, le Comité, conjointement avec l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV), a fait paraître des recommandations concernant la couverture en fonds propres des activités de négociation et du double défaut. Il a en outre publié des orientations sur l'estimation de perte en cas de défaut (PCD) en période de repli économique et soumis à consultation deux documents : l'un sur la cinquième étude d'impact quantitative (QIS 5) et l'autre sur les recommandations prudentielles à l'intention des banques qui utilisent l'option de la juste valeur, dont l'IASB (International Accounting Standards Board) a publié une version révisée. Enfin, toujours en juillet, le Comité a soumis à consultation des orientations révisées visant à favoriser l'adoption de saines pratiques de gouvernance.

Il publie des documents en rapport avec Bâle II...

...et la gouvernance d'entreprise

Mise à jour des règles applicables aux positions de négociation et au double défaut

Concernant les *positions de négociation et les effets du double défaut*, le Comité a publié, conjointement avec l'OICV, des règles de fonds propres, sur la base d'un document consultatif paru en avril 2005 auquel avaient répondu une quarantaine de banques, entreprises d'investissement, associations professionnelles, superviseurs et autres instances. Ces règles, publiées en juillet, viennent compléter certains aspects de Bâle II et de l'Amendement relatif aux risques de marché (1996) en traitant du risque de contrepartie, des effets du double défaut, des ajustements pour les créances de court terme et

Principales initiatives des comités et instances siégeant à Bâle			
Communiqués de presse et publications			
Instance	Titre	Sujet	Date
CBCB	Réunion du Comité de Bâle avec un groupe élargi de superviseurs, parution de documents en rapport avec Bâle II	<ul style="list-style-type: none"> Exigences de fonds propres pour les expositions du portefeuille de négociation (risque de contrepartie) et pour les effets du double défaut Recommandations pour l'estimation de la perte en cas de défaut Document consultatif concernant QIS 5 Document consultatif sur les recommandations prudentielles à l'intention des établissements qui utilisent l'option de la juste valeur (IASB 39 modifiée) 	Juillet 2005
	<i>Enhancing corporate governance for banking organisations</i>	<ul style="list-style-type: none"> Document consultatif mettant à jour les principes de 1999 	
CSFM	<i>Foreign direct investment in the financial sector – experiences in Asia, central and eastern Europe and Latin America</i>	<ul style="list-style-type: none"> Synthèse des ateliers faisant suite au rapport du CSFM de mars 2004 Confrontation d'expériences nationales en IDESF et aspects intéressant les opérateurs du secteur privé ; propositions pour les autorités nationales et les instances chargées de la stabilité financière 	Juin 2005
CSPR ¹	<i>New developments in large-value payment systems</i>	<ul style="list-style-type: none"> Bilan des derniers développements dans le domaine des SPGM depuis le rapport de 1997 	Mai 2005
	<i>Central bank oversight of payment and settlement systems</i>	<ul style="list-style-type: none"> Enseignements de l'expérience pour une surveillance efficace 	
	<i>General guidance for payment system development</i>	<ul style="list-style-type: none"> 14 recommandations 	
FSF	Table ronde sur la mise en œuvre des normes et codes internationaux	<ul style="list-style-type: none"> Bilan depuis 2000 et perspectives 	Avril 2005
	<i>Première réunion régionale africaine</i>	<ul style="list-style-type: none"> Forces et fragilités des systèmes financiers aux plans mondial et régional, efforts visant à renforcer les systèmes financiers au niveau régional 	Mai 2005
<p>¹ Timothy F. Geithner, Président et Chief Executive Officer de la Banque de Réserve fédérale de New York, a été nommé Président du CSPR par les gouverneurs des banques centrales des pays du G 10, à compter de juin 2005.</p> <p>Source : sites Internet (www.bis.org et www.fsforum.org).</p>			

Tableau 1

des transactions non abouties. En outre, elles améliorent le régime applicable au portefeuille de négociation – avec le traitement du risque spécifique, notamment.

Critères d'admissibilité et flexibilité pour la PCD

S'agissant de la *perte en cas de défaut* (PCD), le CBCB a publié plusieurs principes auxquels les banques qui ont adopté l'approche des notations internes de Bâle II doivent adhérer pour être autorisées à utiliser leurs propres estimations. Le Comité a observé que, en période de taux de défaut élevés, les pertes réalisées pourraient être supérieures à la moyenne et se traduire par de lourdes pertes inattendues sur certaines positions. Il a jugé que, pour l'heure, une approche reposant sur des principes était la plus appropriée, car plus souple.

QIS 5 démarre

Le Comité a également publié trois documents consultatifs sur les thèmes suivants : QIS 5, recours à l'option de la juste valeur et renforcement de la gouvernance d'entreprise. Conformément au calendrier établi en mars 2005 pour QIS 5, le CBCB a soumis un Projet de méthodologie aux banques, qui ont jusqu'au 5 août 2005 pour transmettre leurs commentaires. La version définitive est prévue en septembre 2005 pour que la collecte des données puisse avoir lieu entre octobre et décembre 2005.

L'option de la juste valeur clarifiée

Le document sur l'*option de la juste valeur* (norme IAS 39) définit des procédures de gestion des risques et de contrôle et analyse les effets possibles de cette option sur l'évaluation, par les superviseurs, du système de gestion des risques et des fonds propres réglementaires. Il recense en outre les informations supplémentaires que les superviseurs pourraient collecter pour mieux connaître le recours à cette option et son incidence potentielle sur leur évaluation de la solidité financière des banques. Le dernier délai pour la soumission des contributions est le 31 octobre 2005.

Consultation sur la gouvernance

Enfin, le Comité a publié des recommandations visant à favoriser l'adoption de saines pratiques de gouvernance. Le document, intitulé *Enhancing corporate governance for banking organisations*, est une mise à jour des recommandations de 1999 ; il est soumis à consultation jusqu'au 31 octobre 2005. Il met en évidence l'importance du rôle des auditeurs (et des autres fonctions de contrôle), du conseil d'administration, de la haute direction et des superviseurs. Il souligne la nécessité d'une gestion efficace des conflits d'intérêts et insiste sur le besoin de transparence, examinant plus longuement les activités menées dans des structures qui manquent de transparence ou qui opèrent dans des juridictions qui entravent l'échange d'informations.

Comité sur le système financier mondial

Le CSFM publie une synthèse des ateliers de suivi concernant l'IDESF

En juin 2005, le CSFM a publié un compte rendu des ateliers (*Summary of the follow-up workshops*) avec des banques centrales d'Asie émergente, d'Europe centrale et orientale et d'Amérique latine, suite à son rapport *Foreign direct investment in the financial sector of emerging market economies*. Conscient de la pertinence des facteurs régionaux pour évaluer l'investissement direct étranger dans le secteur financier (IDESF), le Comité a organisé ces ateliers pour associer une plus large palette de banques centrales des régions citées. Le rapport, publié en mars 2004, faisait état des avantages de l'IDE en termes de stabilité financière et d'efficacité pour les régions bénéficiaires, tout en soulignant la nécessité de mettre l'accent sur la gestion du risque-pays et l'évaluation du système financier du pays d'accueil. Les ateliers de suivi, en

2004, ont permis de confronter les expériences nationales en IDESF et ont montré que l'intensification de la concurrence, l'offre accrue de services bancaires, le transfert des technologies et l'accès élargi au financement dans les pays d'accueil présentent un double avantage : plus grande liquidité des marchés financiers et meilleure gestion des risques. Les prêts des banques étrangères, s'ils sont anticycliques, renforcent la stabilité financière. Cependant, l'arrivée d'établissements étrangers a parfois pu fausser le mécanisme de distribution du crédit ou amplifier les cycles des prix des actifs. Les participants aux ateliers ont relevé plusieurs points susceptibles de maximiser les avantages de l'IDESF, préconisant notamment de renforcer le cadre légal et comptable du pays d'accueil, d'accroître la discipline de marché sur place et d'harmoniser les vues des instances chargées de la stabilité financière dans les pays d'origine et d'accueil.

Comité sur les systèmes de paiement et de règlement

En mai, le CSPR a publié trois documents préparés par ses groupes de travail. Le premier, *New developments in large-value payment systems*, dresse le bilan de l'évolution des systèmes de paiement de gros montant (SPGM) depuis le rapport de 1997 sur les systèmes à règlement brut en temps réel (RBTR). Il conclut principalement que les paiements interbancaires actuels se règlent plus rapidement, nécessitent moins de liquidités (fonds des banques centrales essentiellement) et sont moins coûteux. La demande de paiements transfrontières s'est accrue avec le temps et si l'arbitrage risques-coûts peut être complexe, les SPGM actuels offrent plus de souplesse pour apporter des solutions. Le deuxième document, *Central bank oversight of payment and settlement systems*, énonce les enseignements tirés jusqu'à présent sur la surveillance des systèmes de paiement et de règlement, qui n'a été organisée que récemment sous forme de fonction distincte au sein des banques centrales, parfois conjointement avec d'autres autorités. Il examine la nécessité de la surveillance, son domaine et son application, ainsi que le fondement des missions de surveillance des banques centrales, préconisant dix principes pour une surveillance efficace. Le troisième document, *General guidance for payment system development*, qui formule 14 recommandations, montre que la banque centrale joue toujours un rôle déterminant dans le développement du système de paiement national, mais que la collaboration des diverses parties prenantes (banques et instances réglementaires) est nécessaire.

Le CSPR publie un rapport sur les systèmes de paiement de gros montant...

...et un autre sur la surveillance par la banque centrale des systèmes de paiement...

...ainsi que des recommandations générales pour développer les systèmes de paiement

Forum sur la stabilité financière

Le 17 avril, le Secrétariat du FSF, en collaboration avec le FMI et la Banque mondiale, a organisé une table ronde sur l'application internationale des normes et codes financiers avec diverses parties intéressées, dont des membres du FSF. Cette initiative faisait suite à la décision, prise en mars, de dresser un bilan de l'action dans ce domaine depuis 2000. Les participants ont également examiné la poursuite des efforts dans la même voie. Le FSF prévoit d'analyser ce bilan lors de sa réunion de septembre 2005.

Réunion du FSF sur les normes et codes internationaux dans le secteur financier

Les 29 et 30 mai, le FSF a tenu sa *Première réunion régionale africaine* à Pretoria, Afrique du Sud, avec à l'ordre du jour : forces et fragilités des systèmes financiers aux plans régional et international ; déséquilibres mondiaux ; incidence du renchérissement des produits de base sur les économies nationales. Les participants ont souligné les effets positifs (en termes de croissance et de stabilité des prix) de la poursuite des réformes structurelles et des développements internationaux sur les économies d'Afrique. Les autorités locales sont confrontées à des défis résultant de la mondialisation, de la constante évolution de l'économie mondiale ainsi que de la volatilité de la croissance et des recettes d'exportations. Dans ce contexte, les participants ont passé en revue des initiatives destinées à renforcer les systèmes financiers nationaux, notamment par des mesures visant à maintenir la stabilité macroéconomique, et à créer une infrastructure juridique et financière solide. La réunion a également noté l'intensification de la coopération régionale.

Conférence BRI : « Coopération passée et future des banques centrales »

Du 27 au 29 juin 2005 s'est tenue la quatrième Conférence annuelle BRI, à l'occasion du 75^e anniversaire de la Banque, sur le thème de la *Coopération passée et future des banques centrales*. Elle a résumé l'histoire de la coopération entre banques centrales, de l'entre-deux-guerres au temps présent, passant en revue la contribution de la BRI dans ce domaine. La stabilité monétaire, objectif premier durant l'ère de Bretton Woods, a progressivement cédé le pas à la stabilité financière. En clôture, une conférence-débat a évoqué l'avenir de la coopération internationale entre banques centrales. Les présentations peuvent être consultées sur www.bis.org/events/conf050628.htm.

